

Le 11 décembre 2012 à 20 heures 30, réunion du conseil municipal de Gensac la Pallue sous la présidence de Bernard MAUZÉ, maire.

Présents : MM. MAUZÉ JOUGIER EICHERT SAUVION BECUE BEIRNE BEJET BOUCHET DESSET FARET GIRARD PENOUTY PROVOST SAURY SEUVE ;

Absents : MM. DAMOUR FAURIE GOIS ;

Pouvoir(s) : M. FAURIE à Mme SAUVION ; Mme GOIS à Mme PENOUTY

Secrétaire de séance : Jacques FARET ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte rendu de la dernière séance et de désigner un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve le compte rendu de la séance du 31 octobre 2012 ;
- désigne Jacques FARET secrétaire de séance.

### **I- Avenant à la convention de groupement de commandes pour les travaux d'assainissement des Six Chemins : adhésion du S.M.E.R. de Segonzac.**

Dans le cadre des travaux d'assainissement collectif du secteur des Six Chemins, le maire fait part au conseil de la volonté du Syndicat Mixte de la Région de Segonzac (S.M.E.R.) d'intégrer le groupement de commandes entre la commune de Gensac la Pallue et le S.I.A.E.P.A. de Salles-d'Angles. Le syndicat souhaite profiter des travaux pour remplacer certaines canalisations d'eau potable anciennes. Pour cela, il convient de signer un avenant à la convention initiale intégrant le S.M.E.R.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### **DECIDE :**

- D'autoriser le S.M.E.R. de Segonzac à intégrer le groupement de commandes ;
- D'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention de groupement de commandes.

### **II- Travaux d'éclairage public : conventions pour le versement d'un fonds de concours au S.D.E.G. de la Charente.**

Le maire fait part de la nécessité de remplacer une lanterne vétuste à Grateau. Il rappelle que la commune doit verser le complément qui n'est pas pris en charge par le

S.D.E.G. par l'intermédiaire d'un fonds de concours en signant une convention avec le syndicat et propose le plan de financement suivant :

Coût total maximum de l'opération : 693,80 € TTC

Financement pris en charge par le S.D.E.G. : 371,60 €

Fonds de concours versé par la commune : 322,20 €

A cette occasion, le maire propose également au conseil de l'autoriser, jusqu'à un certain montant, à signer les conventions futures afin d'alléger la procédure administrative pour les travaux courants, dans la limite des crédits disponibles.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

### **DECIDE**

- d'autoriser le maire à signer la convention de versement d'un fonds de concours selon le plan de financement défini ci-dessus ;

- d'autoriser le maire à signer les futures conventions de versement d'un fonds de concours pour des travaux dont l'opération n'excède pas un montant total de 10 000 € TTC.

### **III- Modification des statuts du S.D.I.T.E.C.**

Le maire présente le projet de modification des statuts du S.D.I.T.E.C. dont l'objet est le suivant :

- Intégration de la notion de plans de service : définition des modalités pratiques d'intervention du SDITEC par domaines spécifiques et précisions sur les engagements et responsabilités de chacun.

- Simplification de la valeur du quorum

- Autorisation pour l'élection des délégués en début de chaque mandature le vote électronique ou par correspondance.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

### **DECIDE :**

- d'accepter la modification des statuts du S.D.I.T.E.C. telle que présentée ci-dessus.

### **IV- Ecole : financement d'un projet de classe sportive en 2013.**

Le maire donne la parole à Claudine SAUVION, adjointe aux affaires scolaires. Elle présente le projet de classe sportive qui se déroulerait du 3 au 7 juin 2013 à Lathus Saint Rémy dans la Vienne. La dominante du séjour est l'éducation physique et sportive. Le plan de financement à ce jour est le suivant :

- Participation de l'A.P.E. : 488,50 €

- Action de la coopérative scolaire : 400 €

- Participation de la commune de Gensac la Pallue : 2860,50 €

- Participation des parents : 80 € par enfant, soit 2000 € pour 25 élèves.

Claudine SAUVION propose de voter une participation maximum de la commune en fonction de ce qu'elle souhaite que chaque parent verse pour leur enfant.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

- De demander à l'équipe enseignante de rechercher des financements d'autres partenaires (jeunesse et sport, ...)

- de financer le projet à hauteur d'un montant plafond fixé 4 000 €, de telle sorte que chaque famille verse une participation maximum de 40 € par enfant.

#### **V- Attribution de subventions pour les voyages scolaires 2013.**

Le maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune verse une subvention aux établissements scolaires publics ou privés accueillant des enfants domiciliés à Gensac la Pallue et qui participent à des voyages scolaires à caractère éducatif.

En 2012, elle s'élevait à 30 % de la part restant à la charge de la famille avec un plafond fixé à 120 €.

Le maire propose de reconduire le même dispositif et rappelle au conseil que certains établissements n'acceptent plus les subventions individualisées, signifiant que les sommes versées profitent à l'ensemble des élèves, y compris ceux qui n'habitent pas la commune. Le maire propose que dans ce cas le C.C.A.S. verse directement les subventions aux familles comme l'année passée.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

- de subventionner les voyages à hauteur de 30 % de la part restant à la charge de la famille avec un plafond fixé à 120 €.
- que les demandes provenant des établissements refusant les aides individualisées fassent l'objet d'un versement directement aux familles par le C.C.A.S.
- que ces aides, individualisées ou non, s'entendent par voyage et par enfant sur présentation d'une demande précisant la part restant à la charge de la famille.
- que les crédits correspondants seront inscrits à l'occasion du vote du budget primitif 2013

#### **VI- Admission en non valeur de créances irrécouvrables.**

Le maire annonce que le comptable du trésor n'a pas à ce jour mis en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition pour recouvrer l'ensemble des titres susceptibles de faire l'objet

d'une admission en non valeur. Le maire propose donc de reporter le débat à un ordre du jour ultérieur.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

### **DECIDE**

- de remettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance la question de l'admission en non valeur de créances irrécouvrables.

### **VII- Travaux en régie pour l'année 2013.**

Le maire rappelle qu'il est possible de régler en investissement des factures de fournitures de matériaux (dont le montant unitaire est inférieur à 500 € HT) nécessaires à la réalisation de travaux par les employés communaux. Pour cela, il convient de lister chaque année les travaux susceptibles d'être réalisés en régie.

Le maire propose le détail suivant, opération par opération.

#### Opération 10 (salle polyvalente) :

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...)
- aménagement intérieur du bâtiment.
- aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, jeux, clôtures, ...)
- travaux de peinture.
- installation d'équipements sportifs.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

#### Opération 102 (écoles)

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...)
- aménagement intérieur des bâtiments.
- aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, jeux, clôtures, ...)
- travaux de peinture.
- installation d'équipements sportifs.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

#### Opération 103 (mairie)

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...)
- aménagement intérieur des bâtiments.
- aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, jeux, clôtures, ...)
- travaux de peinture.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

#### Opération 104 (cabinet médical)

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...)
- aménagement intérieur du bâtiment.
- aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, jeux, clôture, ...)
- travaux de peinture.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

#### Opération 105 (Boucherie) :

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...)
- aménagement intérieur du bâtiment.
- aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, jeux, clôtures, ...)
- travaux de peinture.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

#### Opération 106 (plantation arbres)

- Plantation d'arbres et installation de mobilier urbain (jardinière, portiques, ...)

#### Opération 16 (immeuble Troine) :

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...)
- aménagement intérieur du bâtiment.
- aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, jeux, clôtures, ...)
- travaux de peinture.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

#### Opération 17 (terrain divers)

- Aménagement de terrain (mobilier urbain, jeux, arrosage, clôture, ...)

- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

Opération 23 (Travaux poste) :

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...)
- aménagement intérieur du bâtiment.
- aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, jeux, clôtures, ...)
- travaux de peinture.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

Opération 24 (travaux presbytère)

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...)
- aménagement intérieur du bâtiment.
- aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, jeux, clôtures, ...)
- travaux de peinture.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

Opération 25 (immeuble Platon) :

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...)
- aménagement intérieur du bâtiment.
- aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, jeux, clôtures, ...)
- travaux de peinture.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

Opération 29 (travaux église)

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...)
- aménagement intérieur du bâtiment.
- travaux de peinture.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

Opération 31 (voirie divers)

- Travaux de réalisation ou de réfection de voirie, de trottoirs, d'accotements

- Travaux de réalisation ou de réfection des réseaux assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques.
- Travaux de signalisation verticale et horizontale.
- Installations de voirie (mobilier urbain, abribus, ...)
- Travaux d'aménagement des espaces verts.

#### Opération 32 (Terrain de foot)

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...)
- aménagement intérieur des bâtiments.
- aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, jeux, clôtures ...)
- travaux de peinture.
- installation d'équipements sportifs.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

#### Opération 35 (centre bourg) :

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...)
- aménagement intérieur des bâtiments.
- aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, jeux, clôtures, ...)
- travaux de peinture.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

#### Opération 36 (Guirlandes de Noël)

- Travaux d'installation de fixation.
- Travaux d'installation de programmeurs horaires.

#### Opération 37 (Cimetière) :

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...)
- aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, jeux, clôtures, ...)
- travaux de peinture.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

#### Opération 42 (Atelier communal)

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...).
- aménagement intérieur des bâtiments.

- aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de terrain, clôtures, ...).
- travaux de peinture.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

#### Opération 44 (Club house pétanque) :

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...)
- aménagement intérieur du bâtiment.
- aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, jeux, clôtures, ...)
- travaux de peinture.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

#### Opération 46 (Rues et abords de l'église)

- Travaux de réalisation ou de réfection de voirie, de trottoirs, d'accotements
- Travaux de réalisation ou de réfection des réseaux assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques.
- Travaux de signalisation verticale et horizontale.
- Installations de voirie (mobilier urbain, abribus, ...)
- Travaux d'aménagement des espaces verts.

#### Opération 51 (RD 49)

- Travaux de réalisation ou de réfection de voirie, de trottoirs, d'accotements
- Travaux de réalisation ou de réfection des réseaux assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques.
- Travaux de signalisation verticale et horizontale.
- Installations de voirie (mobilier urbain, abribus, ...)
- Travaux d'aménagement des espaces verts.

#### Opération 52 (Commerce alimentaire) :

- travaux sur l'éclairage, les installations électriques, le chauffage, la plomberie, les sanitaires, le gros œuvre (murs, couverture, cloisons, isolation, huisseries, revêtement de sol, ...)
- aménagement intérieur du bâtiment.
- aménagement des abords (mobilier urbain, plantations, arrosage, aménagements de voirie et de terrain, jeux, clôtures, ...)
- travaux de peinture.
- Travaux sur les réseaux (assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques).

#### Opération 53 (RD 158)

- Travaux de réalisation ou de réfection de voirie, de trottoirs, d'accotements
- Travaux de réalisation ou de réfection des réseaux assainissement, eaux, électricité, pluvial, communications électroniques.



- Travaux de signalisation verticale et horizontale.
- Installations de voirie (mobilier urbain, abribus, ...)
- Travaux d'aménagement des espaces verts.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

- d'accepter la liste des travaux en régie présentée ci-dessus.

#### **VIII- Budget général : décision modificative n°4 ; budget annexe assainissement : décision modificative n°1.**

Le maire présente deux projets de décision modificative :

- Budget général : remplacement des volets des logements de la poste  
Compte 2313-23 : + 2 500 €  
Compte 020 : - 2 500 €
- Budget annexe assainissement : travaux de branchement assainissement  
Compte 2315-104 : + 4 000 €  
Compte 2315-12 : - 4 000 €

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

- d'accepter les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

#### **IX- Questions diverses**

##### **1-Urbanisme/foncier/vie économique.**

- Déclaration d'intention d'aliéner : le maire indique que deux D.I.A. ont récemment été transmises par des notaires. Les parcelles concernées situées chemin des Gascards et rue du Canton n'ayant pas d'incidence sur les projets communaux, il n'y a pas lieu à engager de procédure de préemption.
- Déchetterie de Châteaubernard: Le maire rappelle que le conseil avait donné un avis favorable à la création d'une nouvelle déchetterie sur la commune de Châteaubernard dans la Z.A.C. du Mas de la Cour. Il donne lecture de l'arrêté préfectoral d'enregistrement qui détaille notamment les prescriptions techniques à respecter. Le conseil en prend acte.

- Rencontre avec les entreprises : le maire rend compte de la dernière rencontre du 6 décembre organisée en partenariat avec la C.D.C. de grande Champagne. Les sujets suivants ont été abordés : P.L.U, plan de circulation poids lourds, traitement des eaux pluviales, haut débit, ... Il note une participation significative et intéressée.

## **2- Intercommunalité**

- Lotissement industriel de la Grue : Le maire rend compte de la réunion du 7 décembre organisée avec la C.D.C. et avec la participation de la D.R.E.A.L. (service environnement) et de la D.D.T. (service de la police de l'eau). Un accord de principe semble avoir été trouvé pour évacuer les eaux pluviales via un terrain classé Np dans sa partie où aucune espèce protégée n'a été recensée dans l'étude environnementale du P.L.U. Il reste à obtenir l'accord d'un propriétaire dont le terrain doit être traversé, et ultérieurement, à acquérir le terrain permettant de recevoir les eaux de la zone avant infiltration et évacuation.

## **3- Travaux divers-Voirie**

- Travaux RD49 (route du Cognac): Le chantier arrive dans sa phase terminale. Il reste à terminer les peintures au sol et la pose de la signalisation verticale.
- Travaux centre bourg : le maire indique que la consultation pour les études géotechniques est en cours. L'exploitation du rapport sur les sondages devrait permettre de finaliser le projet dans le courant du mois de janvier. Jacqueline GIRARD pose la question du stationnement prévu dans le projet. Il s'en suit un long débat sur le nombre et la localisation de ces places pendant lequel la majorité du conseil s'accorde sur le principe de la nécessité d'y porter une attention particulière. Le Maire en prend acte et s'engage à solliciter le cabinet d'études en ce sens. Il relève toutefois que personne ne met en cause la nécessité d'une réalisation rapide des travaux.
- Viabilité hivernale sur les routes départementales : Francis JOUGIER présente les nouvelles orientations du département en matière de viabilité hivernale suite à l'épisode neigeux de février 2012. Le département propose de signer une convention pour l'intervention de la commune sur les routes départementales. Francis JOUGIER propose de conventionner sur l'engagement de la commune à intervenir sur la RD 49 (route du Cognac), colonne vertébrale du village, pour le déneigement et le salage. En contrepartie, le Département participe au financement de l'achat d'une lame de déneigement et d'une saleuse. Le conseil marque son accord de principe dans l'attente de la proposition de convention du Département qui devra faire l'objet d'une délibération dans une prochaine séance.
- Peinture sur les passages protégés : Jacqueline GIRARD fait remarquer que certains passages pour piétons sont partiellement effacés. Francis JOUGIER en prend acte en précisant que certains sont situés sur des routes départementales et qu'il conviendra donc de recueillir l'accord du conseil général.

**5- Communication/Manifestations.**

- Vœux du maire : Le maire annonce que la cérémonie des vœux du maire se déroulera le vendredi 11 janvier en soirée à la salle polyvalente.
- Repas des aînés : Claudine SAUVION informe que le repas des aînés est programmé au samedi 19 janvier avec la traditionnelle participation des conseillers et des employés communaux.
- Invitation du club de l'âge d'or : Le maire donne lecture de l'invitation du club de l'âge d'or à fêter le centième anniversaire de Rémy FURET le mercredi 9 janvier à la salle polyvalente
- Quinzaine commerciale : Claudine SAUVION rappelle que le tirage au sort de la tombola et du jeu se déroulera ce vendredi 14 décembre à 20 heures salle des aînés près de la mairie.
- Comité de jumelage : Le maire fait part au conseil du projet d'emmener les élèves de la classe de CM2 en Italie dans le cadre du jumelage qui unit Gensac la Pallue à Abbadia Lariana. Une note d'information a été transmise aux parents afin de recenser les enfants susceptibles d'y participer.

**7- Divers**

- Libéralisation des droits de plantations : Le maire donne lecture d'un courrier de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (A.N.E.V.) annonçant que la mobilisation des élus a permis un assouplissement de la position de la commission européenne. Les nouvelles propositions ne sont toutefois toujours pas satisfaisantes de telle sorte que le conseil devrait probablement être à nouveau sollicité. L'assemblée en prend acte.
- Subvention à l'association de bêtises en découverte : Le maire donne lecture d'un courrier de l'association remerciant le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention de 200 € à l'occasion d'une précédente séance.
- Réunion de l'Agence régionale de Santé (A.R.S.) : Le maire et Claudine SAUVION rendent compte de la réunion d'information du 4 décembre. Ont été abordés notamment les thèmes de la démographie des professionnels de santé (zones sous-denses) et de l'habitat insalubres. Le traitement de notre secteur posant question, une rencontre devrait être proposée dans les prochaines semaines.
- Obtention du permis EC : le maire profite de la présence de Sébastien VISEUX, agent communal au service technique, pour le féliciter d'avoir réussi l'examen d'obtention du permis EC (super lourds). Il rappelle que la formation est financée par la commune car ce permis est obligatoire pour conduire les tracteurs communaux qui tirent une remorque de plus de 750 kg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.